Capitalisation

Proposition d'assurance [2/2] Bulletin de souscription

Avril 2025

SAUVEGARDER

IMPRIMER

SAUVEGARDER

EFFACER

Contrat Master Plus Capi Personnes morales n° :

MASTER PLUS CAPI PERSONNES MORALES

PROPOSITION D'ASSURANCE [2/2] – BULLETIN DE SOUSCRIPTION

réf. 971630 04 2025

1. Partenaire

Nom du partenaire : .....

N° de suivi commercial : ..... N° portefeuille AXA : .....

2. Souscripteur – Personne morale

Numéro d'abonné : .....

Raison sociale : .....

Siège social : .....

Secteur d'activité : .....

N° d'immatriculation R.C.S. : ..... ou N° d'immatriculation R.C.A. : .....

Résidence fiscale :

Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la liste de **TOUS** les pays où la personne morale est considérée comme résidente à des fins fiscales et indiquer son NIF pour chacun de ces pays.

Pays et adresse de Résidence Fiscale	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) Numéro SIREN pour la France Indiquer N/A si le pays d'imposition n'émet pas de NIF

Si la personne morale n'est résidente fiscale d'aucun pays (telle qu'une société de personnes ou une structure juridique similaire) alors veuillez le mentionner et indiquer le pays de son siège de direction effective ou le pays dans lequel est situé son siège social.

Nom et prénom du représentant légal : .....

Agissant en qualité de : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Statut US (cochez une seule case) :

La personne morale relève-t-elle du droit américain (création, immatriculation ou résidence aux États-Unis) ? ☐ Oui ☐ Non

Informations sur les bénéficiaires effectifs :

La/les personne(s) physique(s) qui, en dernier lieu, possède(nt) ou contrôle(nt) une personne morale du fait qu'elle(s) possède(nt) ou contrôle(nt) directement ou indirectement 25% ou plus des actions ou des droits de vote d'une personne morale au sens de la législation sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à laquelle est tenue AXA France] et à défaut le(s) dirigeant(s) de la personne morale.

- À votre connaissance, y-a-t-il parmi les bénéficiaires effectifs de la personne morale souscriptrice des personnes exerçant ou ayant exercé au cours des 12 derniers mois pour le compte de l'État français ou pour le compte d'un autre État des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives ? ☐ Oui ☐ Non
  Si **oui**, des informations et justificatifs complémentaires pourront être demandés.
- J'atteste qu'un ou plusieurs bénéficiaire(s) effectif(s) de la personne morale n'est/ne sont ni résident(s) ou citoyen(s) américain(s) au sens de FATCA ni résident(s) fiscal(aux) non français : ☐ Oui ☐ Non
  Si **non**, des informations complémentaires sur le ou les pays de résidence fiscale du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) et à des défaut du ou des dirigeant(s) pourront vous être demandées par AXA France, qui pourra transférer cette information vers un autre État membre de l'Union européenne ou vers un État ou territoire ayant conclu avec la France une convention permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales, en application de FATCA et de l'échange automatique d'informations fiscales.

3. Caractéristiques du contrat

Objectif et durée de contrat

Je demande à souscrire un contrat Master Plus Capi Personnes morales. L'assureur est AXA France Vie.

Durée de la souscription envisagée : .....

% de la trésorerie de la personne morale représentée par l'ensemble des versements effectués sur ce type de contrat : ☐☐☐

La société a-t-elle déjà souscrit un contrat de ce type ?
- ☐ Auprès d'AXA
- ☐ Auprès d'autres sociétés
- ☐ Non

Objectif de souscription :
- ☐ Gérer la trésorerie / diversifier les placements
- ☐ Mettre un capital en garantie
- ☐ Augmenter le capital
- ☐ Préparer la transmission des parts sociales
- ☐ Centralisation / réorganisation des avoirs

Durée du contrat : La durée initiale du contrat est de **15 ans**.

☐ J'opte pour une durée différente de ☐☐ ans (minimum 8 ans - maximum 15 ans).

Au-delà de cette durée initiale, le contrat pourra continuer à produire ses effets d'année en année par tacite reconduction, sans que ceci emporte novation conformément à la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

Communication – Option « e-document »

☐ J'opte pour l'information en ligne : en optant pour une relation dématérialisée, j'accepte de recevoir mes documents sur support électronique et je confirme ma volonté de poursuivre ma relation avec AXA de façon dématérialisée. Ces éditions seront disponibles sur mon Espace Client par Internet dont les identifiants et codes d'accès me seront communiqués à la suite de la conclusion de mon contrat. J'ai, à cette fin, renseigné ci-avant une adresse e-mail strictement personnelle, valide et m'engage à informer AXA de tout changement.
La mise à disposition des documents me sera notifiée par e-mail. Je suis informé(e) que je peux modifier mon option « e-document » à tout moment de la relation et demander à recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel (sauf dans le cadre d'un service fourni exclusivement en ligne).

☐ Je n'opte pas pour l'information en ligne : je souhaite recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel relatives à mon contrat.

Versement initial

Les frais d'entrée et sur versement sont de 4,50 % maximum du versement.

Montant de mon premier versement brut de frais **(a)** : ..... € (minimum 100 000 €)

Montant de mon premier versement net de frais **(b)** : ..... € **(a)** x (1 - Taux de frais) 4,50

Quote-part du versement affectée au support en euros en Gestion libre **(c)** : ..... %

Montant net investi sur le support en euros en Gestion libre **(d)** : ..... € **(d)** = **(b)** x **(c)**

Compléter impérativement les données

Exemple : pour un versement brut de frais d'entrée de 104 712,05 € **(a)** dont 50 % affectés au support en euros **(c)**, **(d)** = [104 712,05 € x (1 - 4,50 %)] x 50 % = 50 000 €.

Dans les conditions prévues dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information :
- mon premier versement, pour l'épargne affectée en euros et en fonds Croissance en Gestion libre, sera investi directement sur le support en euros ou respectivement sur le fonds Croissance ;
- mon premier versement, pour l'épargne affectée en unités de compte, quel que soit le type de gestion sera investi directement sur le support sélectionné ;
- à noter qu'au moins 2 % du montant affecté à la Gestion sous mandat personnalisée resteront investis sur le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur (pour prélèvement des frais de gestion et des frais de gestion supplémentaires de la Gestion sous mandat personnalisée).

La ventilation de mon premier versement est :	Ventilation (en €)	Ventilation (en %)
Gestion libre (1)	€	%
Gestion sous mandat collective (1)	€	%
Gestion sous mandat personnalisée (1) **(minimum 250 000 €)** **% minimum : Infinity**	€	%
€ restant à ventiler : 0,00 **% restant à ventiler : 100,00** **Total**	**€**	**100 %**

Ce versement est fait ce jour :

à partir du :

Numéro de compte (IBAN) : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Nom du titulaire du compte : .....

Nom de la banque émettrice : .....

Adresse de la banque émettrice : .....

par :
- ☐ Virement sur le compte d'AXA France Vie (Joindre impérativement l'avis de virement)
  Références Banque BNP PARIBAS : FR76 3000 4008 1900 0163 1773 761 – BIC : BNPAFRPPXXX
  Libellé ou motif à renseigner : Master Plus Capi PMO / N° du contrat – vos nom, prénom et code postal
- ☐ Chèque à l'ordre d'AXA France Vie (au nom du souscripteur, tiré sur une banque française domiciliée en France)
- ☐ Prélèvement par mandat SEPA (renseigner le mandat de prélèvement SEPA joint au Bulletin de souscription)

(1) Vous pouvez, en montant en euros ou en pourcentage :
- soit investir l'intégralité de votre épargne dans l'un de ces trois modes de gestion au choix ;
- soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion sous mandat collective ;
- soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion sous mandat personnalisée.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

Versement initial (suite)

Nature de l'origine des fonds :

☐ Vente de valeurs mobilières (Cession d'actif – Placement financier – Vente d'obligation – Clôture de compte à terme)
☐ Trésorerie ☐ Placement de prêt d'associé ☐ Vente d'un bien mobilier (autre que valeurs mobilières)
☐ Vente d'actifs immobiliers ☐ Versement de dividendes ☐ Prêt bancaire/Crédit patrimonial
☐ Rachat d'un contrat de capitalisation. Date d'effet du contrat racheté (préciser impérativement) : |_|_|_|_|_|_|_|_|
☐ Vente de parts sociales ☐ Autre (préciser impérativement) :

En complément, l'assureur se réserve la possibilité de demander tout justificatif qui s'avèrerait nécessaire afin de répondre à la règlementation.

Choix de vos supports d'investissement en Gestion libre

Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation (en %)
1.		%
2.		%
3.		%
4.		%
5.		%
6.		%
7.		%
8.		%
9.		%
10.		%
	% restant à ventiler : 100,00 Total	100 %

Je souhaite mettre en place des prélèvements automatiques : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.
À l'échéance de la garantie du fonds Croissance, vous pouvez opter pour le versement des sommes sous forme de capital et/ou l'arbitrage de la valeur de rachat acquise sur le fonds Croissance vers un/d'autre(s) support(s) d'investissement.
À défaut, le montant de l'épargne sera arbitré sans frais vers un support d'investissement répondant aux conditions définies à l'article A. 134-6 du Code des assurances.
3 mois avant l'échéance de la garantie, un courrier vous sera envoyé vous invitant à effectuer votre choix. Dans ce courrier, l'assureur pourra également vous proposer d'autres options d'investissement.
Vous pouvez toutefois demander dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance de la garantie du fonds :

☐ Je demande expressément dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance initiale de la garantie du fonds Croissance (10 ans) pour une durée de 5 ans renouvelable, aux mêmes conditions que la garantie initiale (100 % des sommes versées nettes de frais sur versement).
Ce choix de prorogation de l'échéance concerne la totalité de l'épargne investie sur le fonds Croissance, quelle que soit la date de mes versements.
Je peux changer d'avis à tout moment. L'assureur peut également refuser la prorogation à tout moment.
3 mois avant l'échéance, je recevrai un courrier envoyé par l'assureur me rappelant mon choix de prorogation de l'échéance, ainsi que la possibilité d'y renoncer et d'exprimer un nouveau choix.
Si je ne coche pas cette case, c'est le dernier choix précédemment exprimé qui continue de s'appliquer.

Gestion sous mandat

Je déclare avoir pris connaissance du chapitre 2 « Les types de gestion » de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information prévoyant la possibilité d'opter pour la Gestion sous mandat d'arbitrage, et en approuve tous les termes sans exception, ni réserve.

1. Gestion sous mandat collective

Les frais de gestion supplémentaires dans le cadre de la Gestion sous mandat collective sont de ..... %/an.

☐ J'opte pour la Gestion sous mandat collective. Dans le cadre de cette option de gestion, je désigne l'assureur comme mandataire selon les modalités de mon contrat et je choisis l'un des profils d'allocation répondant aux qualifications énoncées à l'article A132-5-4 du Code des assurances. Vous ne pouvez choisir qu'une seule orientation de gestion :

		Profil d'allocation		
		☐ Selection Live 2	☐ Selection Live 5	☐ Selection Live 8
Classe d'actifs	Support en UC Actions[2]	[10 % à 35 %]	[32,50 % à 65 %]	[63 % à 70 %]
	Support en UC Obligations[3]	[15 % à 90 %]	[0 % à 62,50 %]	[0 % à 27 %]
	Support en UC Mixtes[4]	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]	[0 % à 10 %]
	Support en UC Capital Investissement[5]	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Support en UC Autres[6]	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
Caractéristiques	% minimum d'actifs à faible risque[7]	≥ 50 %	≥ 30 %	≥ 20 %
	% minimum d'OPC[8] investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA/PME-ETI, et/ou de titres de sociétés de capital-risque [9], par versement[10]	0 %	4 %	8 %
	Horizon de placement	3 ans	4 ans	5 ans
	Niveau de risque (SRI)[11]	3	4	4

(2) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(3) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des États ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(4) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.
(5) Cette catégorie inclut notamment des supports de type FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque).
(6) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.
(7) Les supports à faible risque sont définis règlementairement comme des supports en unité de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risques).
(8) Organisme de Placement Collectif.
(9) Il s'agit de supports en unités compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « sociétés de capital-risque. »
(10) Il s'agit de supports en unités compte principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI, tels que des supports de capital investissement type FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque).
(11) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

2. Gestion sous mandat personnalisée

Les frais de gestion supplémentaires dans le cadre de la Gestion sous mandat personnalisée sont de ..... %/an.

☐ J'opte pour la Gestion sous mandat personnalisée.
Dans le cadre de cette option de gestion, j'ai signé un mandat d'arbitrage avec un mandataire.

Dans ce cas, j'autorise l'assureur par la signature du présent Bulletin :

- à procéder, périodiquement ou ponctuellement selon le besoin, à des arbitrages sans frais de l'épargne investie en Gestion sous mandat vers le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur, lui permettant ainsi de prélever, sur le support de trésorerie, les frais de gestion des supports en unités de compte et les frais de gestion supplémentaires de la Gestion sous mandat personnalisée, propres à la partie de l'épargne gérée dans le cadre de la Gestion sous mandat personnalisée ;
- à arbitrer l'épargne gérée sous mandat vers le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date où l'assureur est informé de la résiliation du mandat dans les conditions prévues à l'article 2.3.2.5 « La fin du mandat » du chapitre 2 de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

Option Investissement progressif

Je souhaite mettre en place l'option Investissement progressif uniquement en Gestion libre : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.

Options financières : Écrêtage et Stop loss max

Je souhaite mettre en place une ou plusieurs option(s) financière(s) uniquement en Gestion libre : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.

Valeurs de rachat et cumul des versements

Tableau des valeurs de rachat et cumul des versements au terme des 8 premières années :

Compléter le tableau en reportant le montant total du versement initial (a) et en calculant VR_1 à l'aide du montant net investi sur le support en euros (d) et de l'explication du renvoi (3).

Taux de frais de gestion annuel :
1,00

		Nombre d'années écoulées						
	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des versements (exprimé en euros)								
	(a) = ... (11)	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**
Valeurs de rachat minimales personnalisées sur le support en euros (exprimées en euros)								
Support en euros	VR_1 = ... (12) [Montant net investi **(d)** x (1 - 1 %)]	VR_2	VR_3	VR_4	VR_5	VR_6	VR_7	VR_8
		$VR_n = VR_{n-1}$ x (1 - 1 %) n étant l'année (2 à 8)						
Valeurs de transfert pour le fonds Croissance (exprimées en un nombre générique de part de provision de diversification)								
Fonds Croissance en Gestion libre	99,00 PPD	98,01 PPD	97,02 PPD	96,05 PPD	95,09 PPD	94,14 PPD	93,20 PPD	92,27 PPD
Valeurs de rachat sur les supports en unités de compte (exprimées en un nombre générique d'unités de compte)								
UC de la Gestion libre (sauf support de trésorerie)	99,00 UC	98,01 UC	97,02 UC	96,05 UC	95,09 UC	94,14 UC	93,20 UC	92,27 UC
UC de la Gestion sous mandat collective	98,00 UC	96,04 UC	94,11 UC	92,22 UC	90,37 UC	88,56 UC	86,78 UC	85,04 UC
UC de la Gestion sous mandat personnalisée	Il n'existe pas de valeurs de rachat minimales (13).							
Support de trésorerie								

- Le cumul des versements est indiqué en euros et correspond uniquement au versement initial. Il ne tient pas compte des éventuels versements complémentaires.
- Les valeurs de rachat minimales correspondent à la part de la valeur de rachat au titre de la provision mathématique relative aux seuls engagements exprimés en euros.
- Les valeurs de rachat sont calculées sous réserve qu'aucune autre opération que le prélèvement des frais de gestion n'ait été effectuée (notamment un rachat partiel, un arbitrage, un versement complémentaire).
- Les valeurs de rachat n'intègrent pas non plus les prélèvements sociaux et fiscaux.
- Sur le support en euros, ces valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1re année à partir du versement initial investi sur ce support. Elles ne tiennent pas compte de la valorisation minimale et de la valorisation complémentaire.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en euros : 24 750 € = 25 000 € x (1 - 1 %).
- Pour le fonds Croissance, les valeurs de rachat sont données à compter de la 1re année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre de parts n'intègre pas l'attribution éventuelle de parts supplémentaires au titre de la participation aux résultats techniques et financiers. Ces valeurs de rachat tiennent compte uniquement du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le fonds Croissance : 99,00 PPD = 100 x (1 - 1 %).
- Sur les supports en UC, les valeurs de rachat sont données à compter de la 1re année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre d'UC garanti n'intègre pas l'attribution de coupons ou dividendes des supports à distribution.
- Ces valeurs de rachat tiennent compte du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier pour les supports en unités de compte de la Gestion libre et des frais de gestion supplémentaires au taux équivalent journalier pour les supports en unités de compte de la Gestion sous mandat collective.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en UC en Gestion libre : 99,00 UC = 100 x (1 - 1 %).
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en UC en Gestion sous mandat collective : 98,00 UC = 100 x (1 - 1 % - 1 %).

(11) Valeur identique pour les 8 ans.

(12) Pour le support en euros, les valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1re année et à partir du seul versement initial net investi sur ce support.
Elles tiennent compte du prélèvement des frais de gestion au taux annuel maximum de 1 %. Elles ne tiennent pas compte de la valorisation minimale et de la valorisation complémentaire.
VR_1 est la @valeur de rachat minimale au terme de la 1re année, correspondante au versement initial net investi (c'est-à-dire diminué des frais sur versement), minoré des frais de gestion annuels exprimés en pourcentage (taux de frais de gestion).
La valeur de rachat minimale des années suivantes correspond à la valeur de rachat minimale de l'année précédente, minorée des frais de gestion annuels.
Ainsi par exemple, pour un versement initial net investi de 10 000 € sur le support en euros et des frais de gestion annuels de 1 %, la valeur de rachat minimale :
- au 1er anniversaire (VR_1), est égale au versement initial net investi (10 000 €) diminué des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 10 000 € x (1 - 1 %) = 9 900 € ;
- au 2e anniversaire (VR_2), est égale à la VR_1 (soit 9 900 €), diminuée des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 9 900 € x (1 - 1 %) = 9 801 € ;
- au 8e anniversaire (VR_8), est égale au versement initial net investi (10 000 €) diminué chaque année pendant 8 ans des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 10 000 € x (1 - 1 %)^8 = 9 227,44 €.

La valeur de rachat minimale en année n peut également être déterminée de la manière suivante : VR_n = versement initial net investi x (1 - taux de frais de gestion annuel)^n.
Dans l'exemple, la valeur de rachat minimale au 7e anniversaire est égale à 10 000 € x (1 - 1 %)^7 = 9 320,65 €.

(13) Il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros ou en nombre d'UC ou en nombre de part de provision de diversification compte tenu des prélèvements effectués sur ces supports qui ne peuvent être déterminés lors de la remise de la Proposition d'assurance et qui ne sont plafonnés ni en montant sur le support en euros, ni en nombre d'UC et ni en nombre de Part de Provision de Diversification (PPD). Des simulations de valeurs de rachat minimales sont données au chapitre 3 « Les valeurs de rachats et le cumul des versements » de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

- Les valeurs de rachat en euros relatives aux supports en Unités de Compte (UC) sont obtenues en multipliant le nombre d'UC par la valeur de l'UC à la date de valeur considérée pour le rachat. Les valeurs de rachat en euros relatives au fonds Croissance sont obtenues en multipliant le nombre de Parts de Provision de Diversification (PPD) par la valeur de la part à la date de valeur considérée pour le rachat.
- Si la quote-part de votre versement affectée aux supports en UC est nulle, les valeurs de rachat pour les supports en unités de compte exprimées ci-avant sont sans objet.
- Si la quote-part de votre versement affectée au fonds Croissance est nulle, les valeurs de rachat pour le fonds Croissance exprimées ci-avant sont sans objet.

La valeur de rachat du contrat correspond à la somme, à la date de valeur considérée pour le rachat :

- de l'épargne présente sur le support en euros ; et
- de la contrevaleur en euros du fonds Croissance obtenue en multipliant le nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part ; et
- de la contrevaleur en euros des supports en unités de compte obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

L'entreprise d'assurance ne s'engage que :

- **sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital ;**
- **sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur (sous réserve de la valeur minimale de ces parts). La valeur de la provision de diversification est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

4. Observations

5. Informations sur l'utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une règlementation applicable ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant.**

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du groupe AXA, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités (comme AXA Banque) qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA deprotection des données (BCR). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat.**

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L. 113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L. 113-9 du Code des assurances).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrons ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre e-mail si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par e-mail (service.informationclient@axa.fr) ou par courrier (AXA France – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations, consultez : www.axa.fr/donnees-personnelles.html.

Si je ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, je peux m'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL. Plus d'informations sur le site Internet bloctel.gouv.fr.

6. Déclarations

Je déclare être pleinement informé(e) qu'AXA, en sa qualité d'organisme financier, est soumise aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier) et que pour répondre à ses obligations légales, AXA met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières.

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans la présente Proposition d'assurance [2/2] – Bulletin de souscription sont sincères, véritables et conformes à la réalité et que les sommes qui sont ou seront versées par mes soins au titre de ce contrat ne proviennent pas d'une fraude fiscale ou de tout autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et ne participent pas au financement du terrorisme.

Avant d'effectuer mon premier versement, je reconnais, par le présent récépissé, avoir reçu un exemplaire de la présente Proposition d'assurance [2/2] – Bulletin de souscription, de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information ainsi que ses annexes (notamment la Liste des supports en vigueur – réf. 954585) et j'en ai pris connaissance.

(Compléter impérativement le jour, le mois et l'année ci-dessus conformément à la référence indiquée en page 1 de la Liste des supports en vigueur transmise)

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du/des Document(s) d'Informations Clés (DIC), Prospectus ou de la/des Fiche(s) présentant les caractéristiques principales des unités de compte sélectionnées dans le cadre de la Gestion libre et de la Gestion sous mandat.

J'ai également été en mesure de prendre connaissance de l'intégralité de ces documents relatifs aux supports proposés dans la Liste des supports en unités de compte en vigueur référencée ci-dessus.

Ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site Internet axathema.fr.

J'ai noté que l'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Dans le cas où j'ai choisi un support en unités de compte ou une orientation de gestion pour lesquels les dispositions spécifiques liées à l'investissement ont été détaillées dans un avenant à la Note d'information : je reconnais, par le présent récépissé, avoir préalablement reçu un exemplaire du présent avenant, en avoir pris connaissance et l'accepter totalement. Je prends, notamment, acte que cet investissement doit respecter les conditions indiquées dans ledit avenant. La signature du présent document en vaut récépissé et acceptation.

7. Date et signature

Fait à ....., le ..... **(À remplir obligatoirement)**

Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »

Exemplaire Assureur

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

Réf. 971630 04 2025 - 3ma group

Nom et cachet de votre interlocuteur

Assurance et Banque

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le « mandat de prélèvement SEPA » est le document officiel qui remplace l'autorisation de prélèvement au niveau européen.

En signant ce mandat, vous autorisez :

- AXA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
- Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AXA.

Important : Merci de nous retourner ce mandat de prélèvement SEPA complété, signé et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou de Caisse d'Epargne (RICE). Nous vous rappelons que les prélèvements sur compte-épargne ne sont pas acceptés.

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

AXA France
313, Terrasses de l'Arche
92727 Nanterre Cedex - France

Identifiant Créancier SEPA : FR14ZZZ391832

INFORMATIONS DU PAYEUR

Identité

Nom / Prénom / Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Pays : .....

Compte à débiter

Numéro international d'identification du compte bancaire (IBAN) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Code international d'identification de votre banque (BIC) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DU MANDAT

Référence Unique du Mandat (zone réservée aux services AXA) : .....

Type de contrat (exemples : auto, santé, retraite) : .....

Numéro de contrat (facultatif) : .....

Nous vous rappelons que vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. La demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat de prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Pour plus d'informations, vous pouvez aussi vous connecter sur **axa.fr.**

Fait à : .....

Le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Les informations recueillies dans le présent mandat, qui doit être complété, sont nécessaires au traitement de ma demande et ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion. Conformément à l'article 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès d'AXA - Service Information Clients - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - pour toute information me concernant.

AXA France IARD - Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire N° FR 14 722 057 460 • **AXA France Vie -** Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle -** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 TVA intracommunautaire N° FR 39 775 699 309 • **AXA Assurances VIE Mutuelle -** Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances** • Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.

Réf. 965914 05 2019 - SGI

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE POUR LES CONTRATS PERSONNES MORALES (PMO) À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (IS) ET À L'IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

L'éligibilité de la société devra être vérifiée avant la souscription du contrat de capitalisation personnes morales.

1. Documents contractuels

- ☐ Questionnaire de faisabilité **(PMO à l'IS)**
- ☐ Bulletin de souscription daté et signé par le représentant légal
- ☐ Annexe pénalités de rachat **pour les PMO à l'IS et à l'IR**, si elle est détenue par une société à l'IS
- ☐ Attestation de capacité de versement datée, signée et rédigée par le représentant légal **(modèle à l'IS ou IR)**

2. Connaissance client

- ☐ Extrait Kbis de moins de 3 mois
- ☐ Statuts à jour datés, signés et certifiés conformes récemment précisant la répartition du capital social
- ☐ Pièce d'identité du représentant légal en cours de validité et éventuellement délégation de pouvoirs (en fonction des pouvoirs dont il dispose au terme des statuts)

À l'IS

Joindre : ☐ la liasse fiscale complète

OU ☐ le dernier bilan + compte de résultat + composition de l'actionnariat avec date et lieu de naissance pour les personnes physiques

À l'IR

- ☐ Dernières données comptables (bilan et compte de résultat ou déclaration fiscale telle que la déclaration 2072 dans le cadre de SCI)

3. Détention du capital social

- ☐ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité des bénéficiaires effectifs, c'est-à-dire détenteurs d'au moins 25 % du capital de l'entité :
  - ☐ Profession des bénéficiaires effectifs (sur base déclarative)
  - ☐ Résidence fiscale (sur base déclarative – en cas de résidence fiscale étrangère, l'autodéclaration de résidence fiscale (sur modèle AXA France) portant mention du code NIF sera demandée
  - ☐ Justificatif de domicile de moins d'1 an sera demandé en cas de divergence d'adresse entre le document d'identité, le Kbis et la liasse fiscale
- ☐ En cas d'associés personnes morales : Kbis de moins de 3 mois + liasse fiscale + derniers statuts à jour
- ☐ FATCA : si l'un des bénéficiaires effectifs présente un critère d'américanité (y compris renoncement à la nationalité américaine),

  fournir : ☐ le formulaire W9 ou le W8BEN (concerne l'associé personne physique)

  ET ☐ le formulaire W-8BEN-E (concerne la société souscriptrice)

  FATCA s'applique également aux associés bénéficiaires effectifs d'une personne morale.

4. Justificatifs origine des fonds

- ☐ Justificatif de l'origine des fonds quel que soit le montant de l'opération
- ☐ La traçabilité des fonds : relevé de compte faisant figurer l'arrivée des fonds suite au fait générateur + le relevé de compte avant investissement (un relevé de compte par trimestre sera demandé en cas de fait générateur compris entre 6 mois et 1 an)

Ce document est une aide à la souscription et au versement.

Un Process Book (Guide de gestion) est à votre disposition sur le site Extranet.

Documents à envoyer dans un premier temps par e-mail à : aws.serviceclients@axa-ws.fr (pour Thema)
aws.serviceclient.partenaires@axa-ws.fr (pour les Partenaires Bancaires)
aws.serviceclient.gp@axa-ws.fr (pour Gestion Privée)

Documents à envoyer à :
AXA Wealth Services – Service Client – 17 rue Euler – CS 10104 – 33701 Mérignac Cedex

Réf. 1000125 04 2025 - 3ma group

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S.Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.** Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile conformes aux articles L. 512-6 et L. 512-7 du Code des assurances.

IMPRIMER

SAUVEGARDER

EFFACER

Contrat Master Plus Capi Personnes morales n° :

MASTER PLUS CAPI PERSONNES MORALES

PROPOSITION D'ASSURANCE [2/2] – BULLETIN DE SOUSCRIPTION

réf. 971630 04 2025

1. Partenaire

Nom du partenaire : .....

N° de suivi commercial : ..... N° portefeuille AXA : .....

2. Souscripteur – Personne morale

Numéro d'abonné : .....

Raison sociale : .....

Siège social : .....

Secteur d'activité : .....

N° d'immatriculation R.C.S. : ..... ou N° d'immatriculation R.C.A. : .....

Résidence fiscale :

Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la liste de **TOUS** les pays où la personne morale est considérée comme résidente à des fins fiscales et indiquer son NIF pour chacun de ces pays.

Pays et adresse de Résidence Fiscale	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) Numéro SIREN pour la France Indiquer N/A si le pays d'imposition n'émet pas de NIF

Si la personne morale n'est résidente fiscale d'aucun pays (telle qu'une société de personnes ou une structure juridique similaire) alors veuillez le mentionner et indiquer le pays de son siège de direction effective ou le pays dans lequel est situé son siège social.

Nom et prénom du représentant légal : .....

Agissant en qualité de : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Statut US (cochez une seule case) :

La personne morale relève-t-elle du droit américain (création, immatriculation ou résidence aux États-Unis) ? ☐ Oui ☐ Non

Informations sur les bénéficiaires effectifs :

La/les personne(s) physique(s) qui, en dernier lieu, possède(nt) ou contrôle(nt) une personne morale du fait qu'elle(s) possède(nt) ou contrôle(nt) directement ou indirectement 25% ou plus des actions ou des droits de vote d'une personne morale au sens de la législation sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à laquelle est tenue AXA France] et à défaut le(s) dirigeant(s) de la personne morale.

- À votre connaissance, y-a-t-il parmi les bénéficiaires effectifs de la personne morale souscriptrice des personnes exerçant ou ayant exercé au cours des 12 derniers mois pour le compte de l'État français ou pour le compte d'un autre État des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives ? ☐ Oui ☐ Non
  Si **oui**, des informations et justificatifs complémentaires pourront être demandés.
- J'atteste qu'un ou plusieurs bénéficiaire(s) effectif(s) de la personne morale n'est/ne sont ni résident(s) ou citoyen(s) américain(s) au sens de FATCA ni résident(s) fiscal(aux) non français : ☐ Oui ☐ Non
  Si **non**, des informations complémentaires sur le ou les pays de résidence fiscale du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) et à des défaut du ou des dirigeant(s) pourront vous être demandées par AXA France, qui pourra transférer cette information vers un autre État membre de l'Union européenne ou vers un État ou territoire ayant conclu avec la France une convention permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales, en application de FATCA et de l'échange automatique d'informations fiscales.

3. Caractéristiques du contrat

Objectif et durée de contrat

Je demande à souscrire un contrat Master Plus Capi Personnes morales. L'assureur est AXA France Vie.

Durée de la souscription envisagée : .....

% de la trésorerie de la personne morale représentée par l'ensemble des versements effectués sur ce type de contrat : ☐☐☐

La société a-t-elle déjà souscrit un contrat de ce type ?
- ☐ Auprès d'AXA
- ☐ Auprès d'autres sociétés
- ☐ Non

Objectif de souscription :
- ☐ Gérer la trésorerie / diversifier les placements
- ☐ Mettre un capital en garantie
- ☐ Augmenter le capital
- ☐ Préparer la transmission des parts sociales
- ☐ Centralisation / réorganisation des avoirs

Durée du contrat : La durée initiale du contrat est de **15 ans**.

☐ J'opte pour une durée différente de ☐☐ ans (minimum 8 ans - maximum 15 ans).

Au-delà de cette durée initiale, le contrat pourra continuer à produire ses effets d'année en année par tacite reconduction, sans que ceci emporte novation conformément à la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

Communication – Option « e-document »

☐ J'opte pour l'information en ligne : en optant pour une relation dématérialisée, j'accepte de recevoir mes documents sur support électronique et je confirme ma volonté de poursuivre ma relation avec AXA de façon dématérialisée. Ces éditions seront disponibles sur mon Espace Client par Internet dont les identifiants et codes d'accès me seront communiqués à la suite de la conclusion de mon contrat. J'ai, à cette fin, renseigné ci-avant une adresse e-mail strictement personnelle, valide et m'engage à informer AXA de tout changement.
La mise à disposition des documents me sera notifiée par e-mail. Je suis informé(e) que je peux modifier mon option « e-document » à tout moment de la relation et demander à recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel (sauf dans le cadre d'un service fourni exclusivement en ligne).

☐ Je n'opte pas pour l'information en ligne : je souhaite recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel relatives à mon contrat.

Versement initial

Les frais d'entrée et sur versement sont de 4,50 % maximum du versement.

Montant de mon premier versement brut de frais **(a)** : ..... € (minimum 100 000 €)

Montant de mon premier versement net de frais **(b)** : ..... € **(a)** x (1 - Taux de frais) 4,50

Quote-part du versement affectée au support en euros en Gestion libre **(c)** : ..... %

Montant net investi sur le support en euros en Gestion libre **(d)** : ..... € **(d)** = **(b)** x **(c)**

Compléter impérativement les données

Exemple : pour un versement brut de frais d'entrée de 104 712,05 € **(a)** dont 50 % affectés au support en euros **(c)**, **(d)** = [104 712,05 € x (1 - 4,50 %)] x 50 % = 50 000 €.

Dans les conditions prévues dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information :
- mon premier versement, pour l'épargne affectée en euros et en fonds Croissance en Gestion libre, sera investi directement sur le support en euros ou respectivement sur le fonds Croissance ;
- mon premier versement, pour l'épargne affectée en unités de compte, quel que soit le type de gestion sera investi directement sur le support sélectionné ;
- à noter qu'au moins 2 % du montant affecté à la Gestion sous mandat personnalisée resteront investis sur le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur (pour prélèvement des frais de gestion et des frais de gestion supplémentaires de la Gestion sous mandat personnalisée).

La ventilation de mon premier versement est :	Ventilation (en €)	Ventilation (en %)
Gestion libre (1)	€	%
Gestion sous mandat collective (1)	€	%
Gestion sous mandat personnalisée (1) **(minimum 250 000 €)** **% minimum : Infinity**	€	%
€ restant à ventiler : 0,00 **% restant à ventiler : 100,00** **Total**	**€**	**100 %**

Ce versement est fait ce jour :

à partir du :

Numéro de compte (IBAN) : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Nom du titulaire du compte : .....

Nom de la banque émettrice : .....

Adresse de la banque émettrice : .....

par :
- ☐ Virement sur le compte d'AXA France Vie (Joindre impérativement l'avis de virement)
  Références Banque BNP PARIBAS : FR76 3000 4008 1900 0163 1773 761 – BIC : BNPAFRPPXXX
  Libellé ou motif à renseigner : Master Plus Capi PMO / N° du contrat – vos nom, prénom et code postal
- ☐ Chèque à l'ordre d'AXA France Vie (au nom du souscripteur, tiré sur une banque française domiciliée en France)
- ☐ Prélèvement par mandat SEPA (renseigner le mandat de prélèvement SEPA joint au Bulletin de souscription)

(1) Vous pouvez, en montant en euros ou en pourcentage :
- soit investir l'intégralité de votre épargne dans l'un de ces trois modes de gestion au choix ;
- soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion sous mandat collective ;
- soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion sous mandat personnalisée.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

Versement initial (suite)

Nature de l'origine des fonds :

☐ Vente de valeurs mobilières (Cession d'actif – Placement financier – Vente d'obligation – Clôture de compte à terme)
☐ Trésorerie ☐ Placement de prêt d'associé ☐ Vente d'un bien mobilier (autre que valeurs mobilières)
☐ Vente d'actifs immobiliers ☐ Versement de dividendes ☐ Prêt bancaire/Crédit patrimonial
☐ Rachat d'un contrat de capitalisation. Date d'effet du contrat racheté (préciser impérativement) : |_|_|_|_|_|_|_|_|
☐ Vente de parts sociales ☐ Autre (préciser impérativement) :

En complément, l'assureur se réserve la possibilité de demander tout justificatif qui s'avèrerait nécessaire afin de répondre à la règlementation.

Choix de vos supports d'investissement en Gestion libre

Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation (en %)
1.		%
2.		%
3.		%
4.		%
5.		%
6.		%
7.		%
8.		%
9.		%
10.		%
	% restant à ventiler : 100,00 Total	100 %

Je souhaite mettre en place des prélèvements automatiques : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.
À l'échéance de la garantie du fonds Croissance, vous pouvez opter pour le versement des sommes sous forme de capital et/ou l'arbitrage de la valeur de rachat acquise sur le fonds Croissance vers un/d'autre(s) support(s) d'investissement.
À défaut, le montant de l'épargne sera arbitré sans frais vers un support d'investissement répondant aux conditions définies à l'article A. 134-6 du Code des assurances.
3 mois avant l'échéance de la garantie, un courrier vous sera envoyé vous invitant à effectuer votre choix. Dans ce courrier, l'assureur pourra également vous proposer d'autres options d'investissement.
Vous pouvez toutefois demander dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance de la garantie du fonds :

☐ Je demande expressément dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance initiale de la garantie du fonds Croissance (10 ans) pour une durée de 5 ans renouvelable, aux mêmes conditions que la garantie initiale (100 % des sommes versées nettes de frais sur versement).
Ce choix de prorogation de l'échéance concerne la totalité de l'épargne investie sur le fonds Croissance, quelle que soit la date de mes versements.
Je peux changer d'avis à tout moment. L'assureur peut également refuser la prorogation à tout moment.
3 mois avant l'échéance, je recevrai un courrier envoyé par l'assureur me rappelant mon choix de prorogation de l'échéance, ainsi que la possibilité d'y renoncer et d'exprimer un nouveau choix.
Si je ne coche pas cette case, c'est le dernier choix précédemment exprimé qui continue de s'appliquer.

Gestion sous mandat

Je déclare avoir pris connaissance du chapitre 2 « Les types de gestion » de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information prévoyant la possibilité d'opter pour la Gestion sous mandat d'arbitrage, et en approuve tous les termes sans exception, ni réserve.

1. Gestion sous mandat collective

Les frais de gestion supplémentaires dans le cadre de la Gestion sous mandat collective sont de ..... %/an.

☐ J'opte pour la Gestion sous mandat collective. Dans le cadre de cette option de gestion, je désigne l'assureur comme mandataire selon les modalités de mon contrat et je choisis l'un des profils d'allocation répondant aux qualifications énoncées à l'article A132-5-4 du Code des assurances. Vous ne pouvez choisir qu'une seule orientation de gestion :

		Profil d'allocation		
		☐ Selection Live 2	☐ Selection Live 5	☐ Selection Live 8
Classe d'actifs	Support en UC Actions[2]	[10 % à 35 %]	[32,50 % à 65 %]	[63 % à 70 %]
	Support en UC Obligations[3]	[15 % à 90 %]	[0 % à 62,50 %]	[0 % à 27 %]
	Support en UC Mixtes[4]	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]	[0 % à 10 %]
	Support en UC Capital Investissement[5]	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Support en UC Autres[6]	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
Caractéristiques	% minimum d'actifs à faible risque[7]	≥ 50 %	≥ 30 %	≥ 20 %
	% minimum d'OPC[8] investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA/PME-ETI, et/ou de titres de sociétés de capital-risque [9], par versement[10]	0 %	4 %	8 %
	Horizon de placement	3 ans	4 ans	5 ans
	Niveau de risque (SRI)[11]	3	4	4

(2) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(3) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des États ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(4) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.
(5) Cette catégorie inclut notamment des supports de type FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque).
(6) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.
(7) Les supports à faible risque sont définis règlementairement comme des supports en unité de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risques).
(8) Organisme de Placement Collectif.
(9) Il s'agit de supports en unités compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « sociétés de capital-risque. »
(10) Il s'agit de supports en unités compte principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI, tels que des supports de capital investissement type FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque).
(11) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

2. Gestion sous mandat personnalisée

Les frais de gestion supplémentaires dans le cadre de la Gestion sous mandat personnalisée sont de ..... %/an.

☐ J'opte pour la Gestion sous mandat personnalisée.
Dans le cadre de cette option de gestion, j'ai signé un mandat d'arbitrage avec un mandataire.

Dans ce cas, j'autorise l'assureur par la signature du présent Bulletin :

- à procéder, périodiquement ou ponctuellement selon le besoin, à des arbitrages sans frais de l'épargne investie en Gestion sous mandat vers le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur, lui permettant ainsi de prélever, sur le support de trésorerie, les frais de gestion des supports en unités de compte et les frais de gestion supplémentaires de la Gestion sous mandat personnalisée, propres à la partie de l'épargne gérée dans le cadre de la Gestion sous mandat personnalisée ;
- à arbitrer l'épargne gérée sous mandat vers le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date où l'assureur est informé de la résiliation du mandat dans les conditions prévues à l'article 2.3.2.5 « La fin du mandat » du chapitre 2 de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

Option Investissement progressif

Je souhaite mettre en place l'option Investissement progressif uniquement en Gestion libre : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.

Options financières : Écrêtage et Stop loss max

Je souhaite mettre en place une ou plusieurs option(s) financière(s) uniquement en Gestion libre : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.

Valeurs de rachat et cumul des versements

Tableau des valeurs de rachat et cumul des versements au terme des 8 premières années :

Compléter le tableau en reportant le montant total du versement initial (a) et en calculant VR_1 à l'aide du montant net investi sur le support en euros (d) et de l'explication du renvoi (3).

Taux de frais de gestion annuel :
1,00

		Nombre d'années écoulées						
	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des versements (exprimé en euros)								
	(a) = ... (11)	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**
Valeurs de rachat minimales personnalisées sur le support en euros (exprimées en euros)								
Support en euros	VR_1 = ... (12) [Montant net investi **(d)** x (1 - 1 %)]	VR_2	VR_3	VR_4	VR_5	VR_6	VR_7	VR_8
		$VR_n = VR_{n-1}$ x (1 - 1 %) n étant l'année (2 à 8)						
Valeurs de transfert pour le fonds Croissance (exprimées en un nombre générique de part de provision de diversification)								
Fonds Croissance en Gestion libre	99,00 PPD	98,01 PPD	97,02 PPD	96,05 PPD	95,09 PPD	94,14 PPD	93,20 PPD	92,27 PPD
Valeurs de rachat sur les supports en unités de compte (exprimées en un nombre générique d'unités de compte)								
UC de la Gestion libre (sauf support de trésorerie)	99,00 UC	98,01 UC	97,02 UC	96,05 UC	95,09 UC	94,14 UC	93,20 UC	92,27 UC
UC de la Gestion sous mandat collective	98,00 UC	96,04 UC	94,11 UC	92,22 UC	90,37 UC	88,56 UC	86,78 UC	85,04 UC
UC de la Gestion sous mandat personnalisée	Il n'existe pas de valeurs de rachat minimales (13).							
Support de trésorerie								

- Le cumul des versements est indiqué en euros et correspond uniquement au versement initial. Il ne tient pas compte des éventuels versements complémentaires.
- Les valeurs de rachat minimales correspondent à la part de la valeur de rachat au titre de la provision mathématique relative aux seuls engagements exprimés en euros.
- Les valeurs de rachat sont calculées sous réserve qu'aucune autre opération que le prélèvement des frais de gestion n'ait été effectuée (notamment un rachat partiel, un arbitrage, un versement complémentaire).
- Les valeurs de rachat n'intègrent pas non plus les prélèvements sociaux et fiscaux.
- Sur le support en euros, ces valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1re année à partir du versement initial investi sur ce support. Elles ne tiennent pas compte de la valorisation minimale et de la valorisation complémentaire.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en euros : 24 750 € = 25 000 € x (1 - 1 %).
- Pour le fonds Croissance, les valeurs de rachat sont données à compter de la 1re année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre de parts n'intègre pas l'attribution éventuelle de parts supplémentaires au titre de la participation aux résultats techniques et financiers. Ces valeurs de rachat tiennent compte uniquement du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le fonds Croissance : 99,00 PPD = 100 x (1 - 1 %).
- Sur les supports en UC, les valeurs de rachat sont données à compter de la 1re année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre d'UC garanti n'intègre pas l'attribution de coupons ou dividendes des supports à distribution.
- Ces valeurs de rachat tiennent compte du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier pour les supports en unités de compte de la Gestion libre et des frais de gestion supplémentaires au taux équivalent journalier pour les supports en unités de compte de la Gestion sous mandat collective.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en UC en Gestion libre : 99,00 UC = 100 x (1 - 1 %).
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en UC en Gestion sous mandat collective : 98,00 UC = 100 x (1 - 1 % - 1 %).

(11) Valeur identique pour les 8 ans.

(12) Pour le support en euros, les valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1re année et à partir du seul versement initial net investi sur ce support.
Elles tiennent compte du prélèvement des frais de gestion au taux annuel maximum de 1 %. Elles ne tiennent pas compte de la valorisation minimale et de la valorisation complémentaire.
VR_1 est la @valeur de rachat minimale au terme de la 1re année, correspondante au versement initial net investi (c'est-à-dire diminué des frais sur versement), minoré des frais de gestion annuels exprimés en pourcentage (taux de frais de gestion).
La valeur de rachat minimale des années suivantes correspond à la valeur de rachat minimale de l'année précédente, minorée des frais de gestion annuels.
Ainsi par exemple, pour un versement initial net investi de 10 000 € sur le support en euros et des frais de gestion annuels de 1 %, la valeur de rachat minimale :
- au 1er anniversaire (VR_1), est égale au versement initial net investi (10 000 €) diminué des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 10 000 € x (1 - 1 %) = 9 900 € ;
- au 2e anniversaire (VR_2), est égale à la VR_1 (soit 9 900 €), diminuée des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 9 900 € x (1 - 1 %) = 9 801 € ;
- au 8e anniversaire (VR_8), est égale au versement initial net investi (10 000 €) diminué chaque année pendant 8 ans des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 10 000 € x (1 - 1 %)^8 = 9 227,44 €.

La valeur de rachat minimale en année n peut également être déterminée de la manière suivante : VR_n = versement initial net investi x (1 - taux de frais de gestion annuel)^n.
Dans l'exemple, la valeur de rachat minimale au 7e anniversaire est égale à 10 000 € x (1 - 1 %)^7 = 9 320,65 €.

(13) Il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros ou en nombre d'UC ou en nombre de part de provision de diversification compte tenu des prélèvements effectués sur ces supports qui ne peuvent être déterminés lors de la remise de la Proposition d'assurance et qui ne sont plafonnés ni en montant sur le support en euros, ni en nombre d'UC et ni en nombre de Part de Provision de Diversification (PPD). Des simulations de valeurs de rachat minimales sont données au chapitre 3 « Les valeurs de rachats et le cumul des versements » de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

- Les valeurs de rachat en euros relatives aux supports en Unités de Compte (UC) sont obtenues en multipliant le nombre d'UC par la valeur de l'UC à la date de valeur considérée pour le rachat. Les valeurs de rachat en euros relatives au fonds Croissance sont obtenues en multipliant le nombre de Parts de Provision de Diversification (PPD) par la valeur de la part à la date de valeur considérée pour le rachat.
- Si la quote-part de votre versement affectée aux supports en UC est nulle, les valeurs de rachat pour les supports en unités de compte exprimées ci-avant sont sans objet.
- Si la quote-part de votre versement affectée au fonds Croissance est nulle, les valeurs de rachat pour le fonds Croissance exprimées ci-avant sont sans objet.

La valeur de rachat du contrat correspond à la somme, à la date de valeur considérée pour le rachat :

- de l'épargne présente sur le support en euros ; et
- de la contrevaleur en euros du fonds Croissance obtenue en multipliant le nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part ; et
- de la contrevaleur en euros des supports en unités de compte obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

L'entreprise d'assurance ne s'engage que :

- **sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital ;**
- **sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur (sous réserve de la valeur minimale de ces parts). La valeur de la provision de diversification est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

4. Observations

5. Informations sur l'utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une règlementation applicable ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant.**

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du groupe AXA, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités (comme AXA Banque) qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA deprotection des données (BCR). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat.**

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L. 113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L. 113-9 du Code des assurances).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrons ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre e-mail si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par e-mail (service.informationclient@axa.fr) ou par courrier (AXA France – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations, consultez : www.axa.fr/donnees-personnelles.html.

Si je ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, je peux m'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL. Plus d'informations sur le site Internet bloctel.gouv.fr.

6. Déclarations

Je déclare être pleinement informé(e) qu'AXA, en sa qualité d'organisme financier, est soumise aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier) et que pour répondre à ses obligations légales, AXA met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières.

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans la présente Proposition d'assurance [2/2] – Bulletin de souscription sont sincères, véritables et conformes à la réalité et que les sommes qui sont ou seront versées par mes soins au titre de ce contrat ne proviennent pas d'une fraude fiscale ou de tout autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et ne participent pas au financement du terrorisme.

Avant d'effectuer mon premier versement, je reconnais, par le présent récépissé, avoir reçu un exemplaire de la présente Proposition d'assurance [2/2] – Bulletin de souscription, de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information ainsi que ses annexes (notamment la Liste des supports en vigueur – réf. 9 5 4 5 8 5) et j'en ai pris connaissance.

(Compléter impérativement le jour, le mois et l'année ci-dessus conformément à la référence indiquée en page 1 de la Liste des supports en vigueur transmise)

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du/des Document(s) d'Informations Clés (DIC), Prospectus ou de la/des Fiche(s) présentant les caractéristiques principales des unités de compte sélectionnées dans le cadre de la Gestion libre et de la Gestion sous mandat.

J'ai également été en mesure de prendre connaissance de l'intégralité de ces documents relatifs aux supports proposés dans la Liste des supports en unités de compte en vigueur référencée ci-dessus.

Ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site Internet axathema.fr.

J'ai noté que l'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Dans le cas où j'ai choisi un support en unités de compte ou une orientation de gestion pour lesquels les dispositions spécifiques liées à l'investissement ont été détaillées dans un avenant à la Note d'information : je reconnais, par le présent récépissé, avoir préalablement reçu un exemplaire du présent avenant, en avoir pris connaissance et l'accepter totalement. Je prends, notamment, acte que cet investissement doit respecter les conditions indiquées dans ledit avenant. La signature du présent document en vaut récépissé et acceptation.

7. Date et signature

Fait à ....., le ..... **(À remplir obligatoirement)**

Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »

Exemplaire Banque

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

SAUVEGARDER

EFFACER

Contrat Master Plus Capi Personnes morales n° :

MASTER PLUS CAPI PERSONNES MORALES

PROPOSITION D'ASSURANCE [2/2] – BULLETIN DE SOUSCRIPTION

réf. 971630 04 2025

1. Partenaire

Nom du partenaire : .....

N° de suivi commercial : ..... N° portefeuille AXA : .....

2. Souscripteur – Personne morale

Numéro d'abonné : .....

Raison sociale : .....

Siège social : .....

Secteur d'activité : .....

N° d'immatriculation R.C.S. : ..... ou N° d'immatriculation R.C.A. : .....

Résidence fiscale :

Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la liste de **TOUS** les pays où la personne morale est considérée comme résidente à des fins fiscales et indiquer son NIF pour chacun de ces pays.

Pays et adresse de Résidence Fiscale	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) Numéro SIREN pour la France Indiquer N/A si le pays d'imposition n'émet pas de NIF

Si la personne morale n'est résidente fiscale d'aucun pays (telle qu'une société de personnes ou une structure juridique similaire) alors veuillez le mentionner et indiquer le pays de son siège de direction effective ou le pays dans lequel est situé son siège social.

Nom et prénom du représentant légal : .....

Agissant en qualité de : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Statut US (cochez une seule case) :

La personne morale relève-t-elle du droit américain (création, immatriculation ou résidence aux États-Unis) ? ☐ Oui ☐ Non

Informations sur les bénéficiaires effectifs :

La/les personne(s) physique(s) qui, en dernier lieu, possède(nt) ou contrôle(nt) une personne morale du fait qu'elle(s) possède(nt) ou contrôle(nt) directement ou indirectement 25% ou plus des actions ou des droits de vote d'une personne morale au sens de la législation sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à laquelle est tenue AXA France] et à défaut le(s) dirigeant(s) de la personne morale.

- À votre connaissance, y-a-t-il parmi les bénéficiaires effectifs de la personne morale souscriptrice des personnes exerçant ou ayant exercé au cours des 12 derniers mois pour le compte de l'État français ou pour le compte d'un autre État des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives ? ☐ Oui ☐ Non
  Si **oui**, des informations et justificatifs complémentaires pourront être demandés.
- J'atteste qu'un ou plusieurs bénéficiaire(s) effectif(s) de la personne morale n'est/ne sont ni résident(s) ou citoyen(s) américain(s) au sens de FATCA ni résident(s) fiscal(aux) non français : ☐ Oui ☐ Non
  Si **non**, des informations complémentaires sur le ou les pays de résidence fiscale du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) et à des défaut du ou des dirigeant(s) pourront vous être demandées par AXA France, qui pourra transférer cette information vers un autre État membre de l'Union européenne ou vers un État ou territoire ayant conclu avec la France une convention permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales, en application de FATCA et de l'échange automatique d'informations fiscales.

3. Caractéristiques du contrat

Objectif et durée de contrat

Je demande à souscrire un contrat Master Plus Capi Personnes morales. L'assureur est AXA France Vie.

Durée de la souscription envisagée : .....

% de la trésorerie de la personne morale représentée par l'ensemble des versements effectués sur ce type de contrat : ☐☐☐

La société a-t-elle déjà souscrit un contrat de ce type ?
- ☐ Auprès d'AXA
- ☐ Auprès d'autres sociétés
- ☐ Non

Objectif de souscription :
- ☐ Gérer la trésorerie / diversifier les placements
- ☐ Mettre un capital en garantie
- ☐ Augmenter le capital
- ☐ Préparer la transmission des parts sociales
- ☐ Centralisation / réorganisation des avoirs

Durée du contrat : La durée initiale du contrat est de **15 ans**.

☐ J'opte pour une durée différente de ☐☐ ans (minimum 8 ans - maximum 15 ans).

Au-delà de cette durée initiale, le contrat pourra continuer à produire ses effets d'année en année par tacite reconduction, sans que ceci emporte novation conformément à la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

Communication – Option « e-document »

☐ J'opte pour l'information en ligne : en optant pour une relation dématérialisée, j'accepte de recevoir mes documents sur support électronique et je confirme ma volonté de poursuivre ma relation avec AXA de façon dématérialisée. Ces éditions seront disponibles sur mon Espace Client par Internet dont les identifiants et codes d'accès me seront communiqués à la suite de la conclusion de mon contrat. J'ai, à cette fin, renseigné ci-avant une adresse e-mail strictement personnelle, valide et m'engage à informer AXA de tout changement.
La mise à disposition des documents me sera notifiée par e-mail. Je suis informé(e) que je peux modifier mon option « e-document » à tout moment de la relation et demander à recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel (sauf dans le cadre d'un service fourni exclusivement en ligne).

☐ Je n'opte pas pour l'information en ligne : je souhaite recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel relatives à mon contrat.

Versement initial

Les frais d'entrée et sur versement sont de 4,50 % maximum du versement.

Montant de mon premier versement brut de frais **(a)** : ..... € (minimum 100 000 €)

Montant de mon premier versement net de frais **(b)** : ..... € **(a)** x (1 - Taux de frais) 4,50

Quote-part du versement affectée au support en euros en Gestion libre **(c)** : ..... %

Montant net investi sur le support en euros en Gestion libre **(d)** : ..... € **(d)** = **(b)** x **(c)**

Compléter impérativement les données

Exemple : pour un versement brut de frais d'entrée de 104 712,05 € **(a)** dont 50 % affectés au support en euros **(c)**, **(d)** = [104 712,05 € x (1 - 4,50 %)] x 50 % = 50 000 €.

Dans les conditions prévues dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information :
- mon premier versement, pour l'épargne affectée en euros et en fonds Croissance en Gestion libre, sera investi directement sur le support en euros ou respectivement sur le fonds Croissance ;
- mon premier versement, pour l'épargne affectée en unités de compte, quel que soit le type de gestion sera investi directement sur le support sélectionné ;
- à noter qu'au moins 2 % du montant affecté à la Gestion sous mandat personnalisée resteront investis sur le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur (pour prélèvement des frais de gestion et des frais de gestion supplémentaires de la Gestion sous mandat personnalisée).

La ventilation de mon premier versement est :	Ventilation (en €)	Ventilation (en %)
Gestion libre (1)	€	%
Gestion sous mandat collective (1)	€	%
Gestion sous mandat personnalisée (1) **(minimum 250 000 €)** **% minimum : Infinity**	€	%
€ restant à ventiler : 0,00 **% restant à ventiler : 100,00** **Total**	**€**	**100 %**

Ce versement est fait ce jour :

à partir du :

Numéro de compte (IBAN) : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Nom du titulaire du compte : .....

Nom de la banque émettrice : .....

Adresse de la banque émettrice : .....

par :
- ☐ Virement sur le compte d'AXA France Vie (Joindre impérativement l'avis de virement)
  Références Banque BNP PARIBAS : FR76 3000 4008 1900 0163 1773 761 – BIC : BNPAFRPPXXX
  Libellé ou motif à renseigner : Master Plus Capi PMO / N° du contrat – vos nom, prénom et code postal
- ☐ Chèque à l'ordre d'AXA France Vie (au nom du souscripteur, tiré sur une banque française domiciliée en France)
- ☐ Prélèvement par mandat SEPA (renseigner le mandat de prélèvement SEPA joint au Bulletin de souscription)

(1) Vous pouvez, en montant en euros ou en pourcentage :
- soit investir l'intégralité de votre épargne dans l'un de ces trois modes de gestion au choix ;
- soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion sous mandat collective ;
- soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion sous mandat personnalisée.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

Versement initial (suite)

Nature de l'origine des fonds :

☐ Vente de valeurs mobilières (Cession d'actif – Placement financier – Vente d'obligation – Clôture de compte à terme)
☐ Trésorerie ☐ Placement de prêt d'associé ☐ Vente d'un bien mobilier (autre que valeurs mobilières)
☐ Vente d'actifs immobiliers ☐ Versement de dividendes ☐ Prêt bancaire/Crédit patrimonial
☐ Rachat d'un contrat de capitalisation. Date d'effet du contrat racheté (préciser impérativement) : |_|_|_|_|_|_|_|_|
☐ Vente de parts sociales ☐ Autre (préciser impérativement) :

En complément, l'assureur se réserve la possibilité de demander tout justificatif qui s'avèrerait nécessaire afin de répondre à la règlementation.

Choix de vos supports d'investissement en Gestion libre

Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation (en %)
1.		%
2.		%
3.		%
4.		%
5.		%
6.		%
7.		%
8.		%
9.		%
10.		%
	% restant à ventiler : 100,00 Total	100 %

Je souhaite mettre en place des prélèvements automatiques : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.
À l'échéance de la garantie du fonds Croissance, vous pouvez opter pour le versement des sommes sous forme de capital et/ou l'arbitrage de la valeur de rachat acquise sur le fonds Croissance vers un/d'autre(s) support(s) d'investissement.
À défaut, le montant de l'épargne sera arbitré sans frais vers un support d'investissement répondant aux conditions définies à l'article A. 134-6 du Code des assurances.
3 mois avant l'échéance de la garantie, un courrier vous sera envoyé vous invitant à effectuer votre choix. Dans ce courrier, l'assureur pourra également vous proposer d'autres options d'investissement.
Vous pouvez toutefois demander dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance de la garantie du fonds :

☐ Je demande expressément dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance initiale de la garantie du fonds Croissance (10 ans) pour une durée de 5 ans renouvelable, aux mêmes conditions que la garantie initiale (100 % des sommes versées nettes de frais sur versement).
Ce choix de prorogation de l'échéance concerne la totalité de l'épargne investie sur le fonds Croissance, quelle que soit la date de mes versements.
Je peux changer d'avis à tout moment. L'assureur peut également refuser la prorogation à tout moment.
3 mois avant l'échéance, je recevrai un courrier envoyé par l'assureur me rappelant mon choix de prorogation de l'échéance, ainsi que la possibilité d'y renoncer et d'exprimer un nouveau choix.
Si je ne coche pas cette case, c'est le dernier choix précédemment exprimé qui continue de s'appliquer.

Gestion sous mandat

Je déclare avoir pris connaissance du chapitre 2 « Les types de gestion » de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information prévoyant la possibilité d'opter pour la Gestion sous mandat d'arbitrage, et en approuve tous les termes sans exception, ni réserve.

1. Gestion sous mandat collective

Les frais de gestion supplémentaires dans le cadre de la Gestion sous mandat collective sont de ..... %/an.

☐ J'opte pour la Gestion sous mandat collective. Dans le cadre de cette option de gestion, je désigne l'assureur comme mandataire selon les modalités de mon contrat et je choisis l'un des profils d'allocation répondant aux qualifications énoncées à l'article A132-5-4 du Code des assurances. Vous ne pouvez choisir qu'une seule orientation de gestion :

		Profil d'allocation		
		☐ Selection Live 2	☐ Selection Live 5	☐ Selection Live 8
Classe d'actifs	Support en UC Actions[2]	[10 % à 35 %]	[32,50 % à 65 %]	[63 % à 70 %]
	Support en UC Obligations[3]	[15 % à 90 %]	[0 % à 62,50 %]	[0 % à 27 %]
	Support en UC Mixtes[4]	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]	[0 % à 10 %]
	Support en UC Capital Investissement[5]	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Support en UC Autres[6]	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
Caractéristiques	% minimum d'actifs à faible risque[7]	≥ 50 %	≥ 30 %	≥ 20 %
	% minimum d'OPC[8] investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA/PME-ETI, et/ou de titres de sociétés de capital-risque [9], par versement[10]	0 %	4 %	8 %
	Horizon de placement	3 ans	4 ans	5 ans
	Niveau de risque (SRI)[11]	3	4	4

(2) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(3) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des États ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(4) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.
(5) Cette catégorie inclut notamment des supports de type FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque).
(6) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.
(7) Les supports à faible risque sont définis règlementairement comme des supports en unité de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risques).
(8) Organisme de Placement Collectif.
(9) Il s'agit de supports en unités compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « sociétés de capital-risque. »
(10) Il s'agit de supports en unités compte principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI, tels que des supports de capital investissement type FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque).
(11) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

2. Gestion sous mandat personnalisée

Les frais de gestion supplémentaires dans le cadre de la Gestion sous mandat personnalisée sont de ..... %/an.

☐ J'opte pour la Gestion sous mandat personnalisée.
Dans le cadre de cette option de gestion, j'ai signé un mandat d'arbitrage avec un mandataire.

Dans ce cas, j'autorise l'assureur par la signature du présent Bulletin :

- à procéder, périodiquement ou ponctuellement selon le besoin, à des arbitrages sans frais de l'épargne investie en Gestion sous mandat vers le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur, lui permettant ainsi de prélever, sur le support de trésorerie, les frais de gestion des supports en unités de compte et les frais de gestion supplémentaires de la Gestion sous mandat personnalisée, propres à la partie de l'épargne gérée dans le cadre de la Gestion sous mandat personnalisée ;
- à arbitrer l'épargne gérée sous mandat vers le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date où l'assureur est informé de la résiliation du mandat dans les conditions prévues à l'article 2.3.2.5 « La fin du mandat » du chapitre 2 de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

Option Investissement progressif

Je souhaite mettre en place l'option Investissement progressif uniquement en Gestion libre : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.

Options financières : Écrêtage et Stop loss max

Je souhaite mettre en place une ou plusieurs option(s) financière(s) uniquement en Gestion libre : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.

Valeurs de rachat et cumul des versements

Tableau des valeurs de rachat et cumul des versements au terme des 8 premières années :

Compléter le tableau en reportant le montant total du versement initial (a) et en calculant VR_1 à l'aide du montant net investi sur le support en euros (d) et de l'explication du renvoi (3).

Taux de frais de gestion annuel :
1,00

		Nombre d'années écoulées						
	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des versements (exprimé en euros)								
	(a) = ... (11)	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**
Valeurs de rachat minimales personnalisées sur le support en euros (exprimées en euros)								
Support en euros	VR_1 = ... (12) [Montant net investi **(d)** x (1 - 1 %)]	VR_2	VR_3	VR_4	VR_5	VR_6	VR_7	VR_8
		$VR_n = VR_{n-1}$ x (1 - 1 %) n étant l'année (2 à 8)						
Valeurs de transfert pour le fonds Croissance (exprimées en un nombre générique de part de provision de diversification)								
Fonds Croissance en Gestion libre	99,00 PPD	98,01 PPD	97,02 PPD	96,05 PPD	95,09 PPD	94,14 PPD	93,20 PPD	92,27 PPD
Valeurs de rachat sur les supports en unités de compte (exprimées en un nombre générique d'unités de compte)								
UC de la Gestion libre (sauf support de trésorerie)	99,00 UC	98,01 UC	97,02 UC	96,05 UC	95,09 UC	94,14 UC	93,20 UC	92,27 UC
UC de la Gestion sous mandat collective	98,00 UC	96,04 UC	94,11 UC	92,22 UC	90,37 UC	88,56 UC	86,78 UC	85,04 UC
UC de la Gestion sous mandat personnalisée	Il n'existe pas de valeurs de rachat minimales (13).							
Support de trésorerie								

- Le cumul des versements est indiqué en euros et correspond uniquement au versement initial. Il ne tient pas compte des éventuels versements complémentaires.
- Les valeurs de rachat minimales correspondent à la part de la valeur de rachat au titre de la provision mathématique relative aux seuls engagements exprimés en euros.
- Les valeurs de rachat sont calculées sous réserve qu'aucune autre opération que le prélèvement des frais de gestion n'ait été effectuée (notamment un rachat partiel, un arbitrage, un versement complémentaire).
- Les valeurs de rachat n'intègrent pas non plus les prélèvements sociaux et fiscaux.
- Sur le support en euros, ces valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1re année à partir du versement initial investi sur ce support. Elles ne tiennent pas compte de la valorisation minimale et de la valorisation complémentaire.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en euros : 24 750 € = 25 000 € x (1 - 1 %).
- Pour le fonds Croissance, les valeurs de rachat sont données à compter de la 1re année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre de parts n'intègre pas l'attribution éventuelle de parts supplémentaires au titre de la participation aux résultats techniques et financiers. Ces valeurs de rachat tiennent compte uniquement du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le fonds Croissance : 99,00 PPD = 100 x (1 - 1 %).
- Sur les supports en UC, les valeurs de rachat sont données à compter de la 1re année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre d'UC garanti n'intègre pas l'attribution de coupons ou dividendes des supports à distribution.
- Ces valeurs de rachat tiennent compte du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier pour les supports en unités de compte de la Gestion libre et des frais de gestion supplémentaires au taux équivalent journalier pour les supports en unités de compte de la Gestion sous mandat collective.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en UC en Gestion libre : 99,00 UC = 100 x (1 - 1 %).
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en UC en Gestion sous mandat collective : 98,00 UC = 100 x (1 - 1 % - 1 %).

(11) Valeur identique pour les 8 ans.

(12) Pour le support en euros, les valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1re année et à partir du seul versement initial net investi sur ce support.
Elles tiennent compte du prélèvement des frais de gestion au taux annuel maximum de 1 %. Elles ne tiennent pas compte de la valorisation minimale et de la valorisation complémentaire.
VR_1 est la @valeur de rachat minimale au terme de la 1re année, correspondante au versement initial net investi (c'est-à-dire diminué des frais sur versement), minoré des frais de gestion annuels exprimés en pourcentage (taux de frais de gestion).
La valeur de rachat minimale des années suivantes correspond à la valeur de rachat minimale de l'année précédente, minorée des frais de gestion annuels.
Ainsi par exemple, pour un versement initial net investi de 10 000 € sur le support en euros et des frais de gestion annuels de 1 %, la valeur de rachat minimale :
- au 1er anniversaire (VR_1), est égale au versement initial net investi (10 000 €) diminué des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 10 000 € x (1 - 1 %) = 9 900 € ;
- au 2e anniversaire (VR_2), est égale à la VR_1 (soit 9 900 €), diminuée des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 9 900 € x (1 - 1 %) = 9 801 € ;
- au 8e anniversaire (VR_8), est égale au versement initial net investi (10 000 €) diminué chaque année pendant 8 ans des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 10 000 € x (1 - 1 %)^8 = 9 227,44 €.

La valeur de rachat minimale en année n peut également être déterminée de la manière suivante : VR_n = versement initial net investi x (1 - taux de frais de gestion annuel)^n.
Dans l'exemple, la valeur de rachat minimale au 7e anniversaire est égale à 10 000 € x (1 - 1 %)^7 = 9 320,65 €.

(13) Il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros ou en nombre d'UC ou en nombre de part de provision de diversification compte tenu des prélèvements effectués sur ces supports qui ne peuvent être déterminés lors de la remise de la Proposition d'assurance et qui ne sont plafonnés ni en montant sur le support en euros, ni en nombre d'UC et ni en nombre de Part de Provision de Diversification (PPD). Des simulations de valeurs de rachat minimales sont données au chapitre 3 « Les valeurs de rachats et le cumul des versements » de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

- Les valeurs de rachat en euros relatives aux supports en Unités de Compte (UC) sont obtenues en multipliant le nombre d'UC par la valeur de l'UC à la date de valeur considérée pour le rachat. Les valeurs de rachat en euros relatives au fonds Croissance sont obtenues en multipliant le nombre de Parts de Provision de Diversification (PPD) par la valeur de la part à la date de valeur considérée pour le rachat.
- Si la quote-part de votre versement affectée aux supports en UC est nulle, les valeurs de rachat pour les supports en unités de compte exprimées ci-avant sont sans objet.
- Si la quote-part de votre versement affectée au fonds Croissance est nulle, les valeurs de rachat pour le fonds Croissance exprimées ci-avant sont sans objet.

La valeur de rachat du contrat correspond à la somme, à la date de valeur considérée pour le rachat :

- de l'épargne présente sur le support en euros ; et
- de la contrevaleur en euros du fonds Croissance obtenue en multipliant le nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part ; et
- de la contrevaleur en euros des supports en unités de compte obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

L'entreprise d'assurance ne s'engage que :

- **sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital ;**
- **sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur (sous réserve de la valeur minimale de ces parts). La valeur de la provision de diversification est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

4. Observations

5. Informations sur l'utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une règlementation applicable ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant.**

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du groupe AXA, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités (comme AXA Banque) qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA deprotection des données (BCR). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat.**

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L. 113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L. 113-9 du Code des assurances).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrons ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre e-mail si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par e-mail (service.informationclient@axa.fr) ou par courrier (AXA France – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations, consultez : www.axa.fr/donnees-personnelles.html.

Si je ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, je peux m'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL. Plus d'informations sur le site Internet bloctel.gouv.fr.

6. Déclarations

Je déclare être pleinement informé(e) qu'AXA, en sa qualité d'organisme financier, est soumise aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier) et que pour répondre à ses obligations légales, AXA met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières.

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans la présente Proposition d'assurance [2/2] – Bulletin de souscription sont sincères, véritables et conformes à la réalité et que les sommes qui sont ou seront versées par mes soins au titre de ce contrat ne proviennent pas d'une fraude fiscale ou de tout autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et ne participent pas au financement du terrorisme.

Avant d'effectuer mon premier versement, je reconnais, par le présent récépissé, avoir reçu un exemplaire de la présente Proposition d'assurance [2/2] – Bulletin de souscription, de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information ainsi que ses annexes (notamment la Liste des supports en vigueur – réf. 954585) et j'en ai pris connaissance.

(Compléter impérativement le jour, le mois et l'année ci-dessus conformément à la référence indiquée en page 1 de la Liste des supports en vigueur transmise)

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du/des Document(s) d'Informations Clés (DIC), Prospectus ou de la/des Fiche(s) présentant les caractéristiques principales des unités de compte sélectionnées dans le cadre de la Gestion libre et de la Gestion sous mandat.

J'ai également été en mesure de prendre connaissance de l'intégralité de ces documents relatifs aux supports proposés dans la Liste des supports en unités de compte en vigueur référencée ci-dessus.

Ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site Internet axathema.fr.

J'ai noté que l'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Dans le cas où j'ai choisi un support en unités de compte ou une orientation de gestion pour lesquels les dispositions spécifiques liées à l'investissement ont été détaillées dans un avenant à la Note d'information : je reconnais, par le présent récépissé, avoir préalablement reçu un exemplaire du présent avenant, en avoir pris connaissance et l'accepter totalement. Je prends, notamment, acte que cet investissement doit respecter les conditions indiquées dans ledit avenant. La signature du présent document en vaut récépissé et acceptation.

7. Date et signature

Fait à ....., le ..... **(À remplir obligatoirement)**

Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »

Exemplaire Partenaire

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

SAUVEGARDER

EFFACER

Contrat Master Plus Capi Personnes morales n° :

MASTER PLUS CAPI PERSONNES MORALES

PROPOSITION D'ASSURANCE [2/2] – BULLETIN DE SOUSCRIPTION

réf. 971630 04 2025

1. Partenaire

Nom du partenaire : .....

N° de suivi commercial : ..... N° portefeuille AXA : .....

2. Souscripteur – Personne morale

Numéro d'abonné : .....

Raison sociale : .....

Siège social : .....

Secteur d'activité : .....

N° d'immatriculation R.C.S. : ..... ou N° d'immatriculation R.C.A. : .....

Résidence fiscale :

Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la liste de **TOUS** les pays où la personne morale est considérée comme résidente à des fins fiscales et indiquer son NIF pour chacun de ces pays.

Pays et adresse de Résidence Fiscale	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) Numéro SIREN pour la France Indiquer N/A si le pays d'imposition n'émet pas de NIF

Si la personne morale n'est résidente fiscale d'aucun pays (telle qu'une société de personnes ou une structure juridique similaire) alors veuillez le mentionner et indiquer le pays de son siège de direction effective ou le pays dans lequel est situé son siège social.

Nom et prénom du représentant légal : .....

Agissant en qualité de : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Statut US (cochez une seule case) :

La personne morale relève-t-elle du droit américain (création, immatriculation ou résidence aux États-Unis) ? ☐ Oui ☐ Non

Informations sur les bénéficiaires effectifs :

La/les personne(s) physique(s) qui, en dernier lieu, possède(nt) ou contrôle(nt) une personne morale du fait qu'elle(s) possède(nt) ou contrôle(nt) directement ou indirectement 25% ou plus des actions ou des droits de vote d'une personne morale au sens de la législation sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à laquelle est tenue AXA France] et à défaut le(s) dirigeant(s) de la personne morale.

- À votre connaissance, y-a-t-il parmi les bénéficiaires effectifs de la personne morale souscriptrice des personnes exerçant ou ayant exercé au cours des 12 derniers mois pour le compte de l'État français ou pour le compte d'un autre État des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives ? ☐ Oui ☐ Non
  Si **oui**, des informations et justificatifs complémentaires pourront être demandés.
- J'atteste qu'un ou plusieurs bénéficiaire(s) effectif(s) de la personne morale n'est/ne sont ni résident(s) ou citoyen(s) américain(s) au sens de FATCA ni résident(s) fiscal(aux) non français : ☐ Oui ☐ Non
  Si **non**, des informations complémentaires sur le ou les pays de résidence fiscale du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) et à des défaut du ou des dirigeant(s) pourront vous être demandées par AXA France, qui pourra transférer cette information vers un autre État membre de l'Union européenne ou vers un État ou territoire ayant conclu avec la France une convention permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales, en application de FATCA et de l'échange automatique d'informations fiscales.

3. Caractéristiques du contrat

Objectif et durée de contrat

Je demande à souscrire un contrat Master Plus Capi Personnes morales. L'assureur est AXA France Vie.

Durée de la souscription envisagée : .....

% de la trésorerie de la personne morale représentée par l'ensemble des versements effectués sur ce type de contrat : ☐☐☐

La société a-t-elle déjà souscrit un contrat de ce type ?
- ☐ Auprès d'AXA
- ☐ Auprès d'autres sociétés
- ☐ Non

Objectif de souscription :
- ☐ Gérer la trésorerie / diversifier les placements
- ☐ Mettre un capital en garantie
- ☐ Augmenter le capital
- ☐ Préparer la transmission des parts sociales
- ☐ Centralisation / réorganisation des avoirs

Durée du contrat : La durée initiale du contrat est de **15 ans**.

☐ J'opte pour une durée différente de ☐☐ ans (minimum 8 ans - maximum 15 ans).

Au-delà de cette durée initiale, le contrat pourra continuer à produire ses effets d'année en année par tacite reconduction, sans que ceci emporte novation conformément à la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

Communication – Option « e-document »

☐ J'opte pour l'information en ligne : en optant pour une relation dématérialisée, j'accepte de recevoir mes documents sur support électronique et je confirme ma volonté de poursuivre ma relation avec AXA de façon dématérialisée. Ces éditions seront disponibles sur mon Espace Client par Internet dont les identifiants et codes d'accès me seront communiqués à la suite de la conclusion de mon contrat. J'ai, à cette fin, renseigné ci-avant une adresse e-mail strictement personnelle, valide et m'engage à informer AXA de tout changement.
La mise à disposition des documents me sera notifiée par e-mail. Je suis informé(e) que je peux modifier mon option « e-document » à tout moment de la relation et demander à recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel (sauf dans le cadre d'un service fourni exclusivement en ligne).

☐ Je n'opte pas pour l'information en ligne : je souhaite recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel relatives à mon contrat.

Versement initial

Les frais d'entrée et sur versement sont de 4,50 % maximum du versement.

Montant de mon premier versement brut de frais **(a)** : ..... € (minimum 100 000 €)

Montant de mon premier versement net de frais **(b)** : ..... € **(a)** x (1 - Taux de frais) 4,50

Quote-part du versement affectée au support en euros en Gestion libre **(c)** : ..... %

Montant net investi sur le support en euros en Gestion libre **(d)** : ..... € **(d)** = **(b)** x **(c)**

Compléter impérativement les données

Exemple : pour un versement brut de frais d'entrée de 104 712,05 € **(a)** dont 50 % affectés au support en euros **(c)**, **(d)** = [104 712,05 € x (1 - 4,50 %)] x 50 % = 50 000 €.

Dans les conditions prévues dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information :
- mon premier versement, pour l'épargne affectée en euros et en fonds Croissance en Gestion libre, sera investi directement sur le support en euros ou respectivement sur le fonds Croissance ;
- mon premier versement, pour l'épargne affectée en unités de compte, quel que soit le type de gestion sera investi directement sur le support sélectionné ;
- à noter qu'au moins 2 % du montant affecté à la Gestion sous mandat personnalisée resteront investis sur le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur (pour prélèvement des frais de gestion et des frais de gestion supplémentaires de la Gestion sous mandat personnalisée).

La ventilation de mon premier versement est :	Ventilation (en €)	Ventilation (en %)
Gestion libre (1)	€	%
Gestion sous mandat collective (1)	€	%
Gestion sous mandat personnalisée (1) **(minimum 250 000 €)** **% minimum : Infinity**	€	%
€ restant à ventiler : 0,00 **% restant à ventiler : 100,00** **Total**	**€**	**100 %**

Ce versement est fait ce jour :

à partir du :

Numéro de compte (IBAN) : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Nom du titulaire du compte : .....

Nom de la banque émettrice : .....

Adresse de la banque émettrice : .....

par :
- ☐ Virement sur le compte d'AXA France Vie (Joindre impérativement l'avis de virement)
  Références Banque BNP PARIBAS : FR76 3000 4008 1900 0163 1773 761 – BIC : BNPAFRPPXXX
  Libellé ou motif à renseigner : Master Plus Capi PMO / N° du contrat – vos nom, prénom et code postal
- ☐ Chèque à l'ordre d'AXA France Vie (au nom du souscripteur, tiré sur une banque française domiciliée en France)
- ☐ Prélèvement par mandat SEPA (renseigner le mandat de prélèvement SEPA joint au Bulletin de souscription)

(1) Vous pouvez, en montant en euros ou en pourcentage :
- soit investir l'intégralité de votre épargne dans l'un de ces trois modes de gestion au choix ;
- soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion sous mandat collective ;
- soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion sous mandat personnalisée.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

Versement initial (suite)

Nature de l'origine des fonds :

☐ Vente de valeurs mobilières (Cession d'actif – Placement financier – Vente d'obligation – Clôture de compte à terme)
☐ Trésorerie ☐ Placement de prêt d'associé ☐ Vente d'un bien mobilier (autre que valeurs mobilières)
☐ Vente d'actifs immobiliers ☐ Versement de dividendes ☐ Prêt bancaire/Crédit patrimonial
☐ Rachat d'un contrat de capitalisation. Date d'effet du contrat racheté (préciser impérativement) : |_|_|_|_|_|_|_|_|
☐ Vente de parts sociales ☐ Autre (préciser impérativement) :

En complément, l'assureur se réserve la possibilité de demander tout justificatif qui s'avèrerait nécessaire afin de répondre à la règlementation.

Choix de vos supports d'investissement en Gestion libre

Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation (en %)
1.		%
2.		%
3.		%
4.		%
5.		%
6.		%
7.		%
8.		%
9.		%
10.		%
	% restant à ventiler : 100,00 Total	100 %

Je souhaite mettre en place des prélèvements automatiques : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.
À l'échéance de la garantie du fonds Croissance, vous pouvez opter pour le versement des sommes sous forme de capital et/ou l'arbitrage de la valeur de rachat acquise sur le fonds Croissance vers un/d'autre(s) support(s) d'investissement.
À défaut, le montant de l'épargne sera arbitré sans frais vers un support d'investissement répondant aux conditions définies à l'article A. 134-6 du Code des assurances.
3 mois avant l'échéance de la garantie, un courrier vous sera envoyé vous invitant à effectuer votre choix. Dans ce courrier, l'assureur pourra également vous proposer d'autres options d'investissement.
Vous pouvez toutefois demander dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance de la garantie du fonds :

☐ Je demande expressément dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance initiale de la garantie du fonds Croissance (10 ans) pour une durée de 5 ans renouvelable, aux mêmes conditions que la garantie initiale (100 % des sommes versées nettes de frais sur versement).
Ce choix de prorogation de l'échéance concerne la totalité de l'épargne investie sur le fonds Croissance, quelle que soit la date de mes versements.
Je peux changer d'avis à tout moment. L'assureur peut également refuser la prorogation à tout moment.
3 mois avant l'échéance, je recevrai un courrier envoyé par l'assureur me rappelant mon choix de prorogation de l'échéance, ainsi que la possibilité d'y renoncer et d'exprimer un nouveau choix.
Si je ne coche pas cette case, c'est le dernier choix précédemment exprimé qui continue de s'appliquer.

Gestion sous mandat

Je déclare avoir pris connaissance du chapitre 2 « Les types de gestion » de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information prévoyant la possibilité d'opter pour la Gestion sous mandat d'arbitrage, et en approuve tous les termes sans exception, ni réserve.

1. Gestion sous mandat collective

Les frais de gestion supplémentaires dans le cadre de la Gestion sous mandat collective sont de ..... %/an.

☐ J'opte pour la Gestion sous mandat collective. Dans le cadre de cette option de gestion, je désigne l'assureur comme mandataire selon les modalités de mon contrat et je choisis l'un des profils d'allocation répondant aux qualifications énoncées à l'article A132-5-4 du Code des assurances. Vous ne pouvez choisir qu'une seule orientation de gestion :

		Profil d'allocation		
		☐ Selection Live 2	☐ Selection Live 5	☐ Selection Live 8
Classe d'actifs	Support en UC Actions[2]	[10 % à 35 %]	[32,50 % à 65 %]	[63 % à 70 %]
	Support en UC Obligations[3]	[15 % à 90 %]	[0 % à 62,50 %]	[0 % à 27 %]
	Support en UC Mixtes[4]	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]	[0 % à 10 %]
	Support en UC Capital Investissement[5]	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Support en UC Autres[6]	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
Caractéristiques	% minimum d'actifs à faible risque[7]	≥ 50 %	≥ 30 %	≥ 20 %
	% minimum d'OPC[8] investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA/PME-ETI, et/ou de titres de sociétés de capital-risque [9], par versement[10]	0 %	4 %	8 %
	Horizon de placement	3 ans	4 ans	5 ans
	Niveau de risque (SRI)[11]	3	4	4

(2) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(3) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des États ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(4) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.
(5) Cette catégorie inclut notamment des supports de type FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque).
(6) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.
(7) Les supports à faible risque sont définis règlementairement comme des supports en unité de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risques).
(8) Organisme de Placement Collectif.
(9) Il s'agit de supports en unités compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « sociétés de capital-risque. »
(10) Il s'agit de supports en unités compte principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI, tels que des supports de capital investissement type FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque).
(11) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

2. Gestion sous mandat personnalisée

Les frais de gestion supplémentaires dans le cadre de la Gestion sous mandat personnalisée sont de ..... %/an.

☐ J'opte pour la Gestion sous mandat personnalisée.
Dans le cadre de cette option de gestion, j'ai signé un mandat d'arbitrage avec un mandataire.

Dans ce cas, j'autorise l'assureur par la signature du présent Bulletin :

- à procéder, périodiquement ou ponctuellement selon le besoin, à des arbitrages sans frais de l'épargne investie en Gestion sous mandat vers le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur, lui permettant ainsi de prélever, sur le support de trésorerie, les frais de gestion des supports en unités de compte et les frais de gestion supplémentaires de la Gestion sous mandat personnalisée, propres à la partie de l'épargne gérée dans le cadre de la Gestion sous mandat personnalisée ;
- à arbitrer l'épargne gérée sous mandat vers le support de trésorerie indiqué dans la Liste des supports en vigueur dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date où l'assureur est informé de la résiliation du mandat dans les conditions prévues à l'article 2.3.2.5 « La fin du mandat » du chapitre 2 de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

Option Investissement progressif

Je souhaite mettre en place l'option Investissement progressif uniquement en Gestion libre : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.

Options financières : Écrêtage et Stop loss max

Je souhaite mettre en place une ou plusieurs option(s) financière(s) uniquement en Gestion libre : ☐ Oui ☐ Non. Si oui, je dois remplir la demande ci-jointe.

Valeurs de rachat et cumul des versements

Tableau des valeurs de rachat et cumul des versements au terme des 8 premières années :

Compléter le tableau en reportant le montant total du versement initial (a) et en calculant VR_1 à l'aide du montant net investi sur le support en euros (d) et de l'explication du renvoi (3).

Taux de frais de gestion annuel :
1,00

		Nombre d'années écoulées						
	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des versements (exprimé en euros)								
	(a) = ... (11)	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**	**(a)**
Valeurs de rachat minimales personnalisées sur le support en euros (exprimées en euros)								
Support en euros	VR_1 = ... (12) [Montant net investi **(d)** x (1 - 1 %)]	VR_2	VR_3	VR_4	VR_5	VR_6	VR_7	VR_8
		$VR_n = VR_{n-1}$ x (1 - 1 %) n étant l'année (2 à 8)						
Valeurs de transfert pour le fonds Croissance (exprimées en un nombre générique de part de provision de diversification)								
Fonds Croissance en Gestion libre	99,00 PPD	98,01 PPD	97,02 PPD	96,05 PPD	95,09 PPD	94,14 PPD	93,20 PPD	92,27 PPD
Valeurs de rachat sur les supports en unités de compte (exprimées en un nombre générique d'unités de compte)								
UC de la Gestion libre (sauf support de trésorerie)	99,00 UC	98,01 UC	97,02 UC	96,05 UC	95,09 UC	94,14 UC	93,20 UC	92,27 UC
UC de la Gestion sous mandat collective	98,00 UC	96,04 UC	94,11 UC	92,22 UC	90,37 UC	88,56 UC	86,78 UC	85,04 UC
UC de la Gestion sous mandat personnalisée	Il n'existe pas de valeurs de rachat minimales (13).							
Support de trésorerie								

- Le cumul des versements est indiqué en euros et correspond uniquement au versement initial. Il ne tient pas compte des éventuels versements complémentaires.
- Les valeurs de rachat minimales correspondent à la part de la valeur de rachat au titre de la provision mathématique relative aux seuls engagements exprimés en euros.
- Les valeurs de rachat sont calculées sous réserve qu'aucune autre opération que le prélèvement des frais de gestion n'ait été effectuée (notamment un rachat partiel, un arbitrage, un versement complémentaire).
- Les valeurs de rachat n'intègrent pas non plus les prélèvements sociaux et fiscaux.
- Sur le support en euros, ces valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1re année à partir du versement initial investi sur ce support. Elles ne tiennent pas compte de la valorisation minimale et de la valorisation complémentaire.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en euros : 24 750 € = 25 000 € x (1 - 1 %).
- Pour le fonds Croissance, les valeurs de rachat sont données à compter de la 1re année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre de parts n'intègre pas l'attribution éventuelle de parts supplémentaires au titre de la participation aux résultats techniques et financiers. Ces valeurs de rachat tiennent compte uniquement du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le fonds Croissance : 99,00 PPD = 100 x (1 - 1 %).
- Sur les supports en UC, les valeurs de rachat sont données à compter de la 1re année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre d'UC garanti n'intègre pas l'attribution de coupons ou dividendes des supports à distribution.
- Ces valeurs de rachat tiennent compte du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier pour les supports en unités de compte de la Gestion libre et des frais de gestion supplémentaires au taux équivalent journalier pour les supports en unités de compte de la Gestion sous mandat collective.
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en UC en Gestion libre : 99,00 UC = 100 x (1 - 1 %).
  Exemple de calcul pour la 1re année sur le support en UC en Gestion sous mandat collective : 98,00 UC = 100 x (1 - 1 % - 1 %).

(11) Valeur identique pour les 8 ans.

(12) Pour le support en euros, les valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1re année et à partir du seul versement initial net investi sur ce support.
Elles tiennent compte du prélèvement des frais de gestion au taux annuel maximum de 1 %. Elles ne tiennent pas compte de la valorisation minimale et de la valorisation complémentaire.
VR_1 est la @valeur de rachat minimale au terme de la 1re année, correspondante au versement initial net investi (c'est-à-dire diminué des frais sur versement), minoré des frais de gestion annuels exprimés en pourcentage (taux de frais de gestion).
La valeur de rachat minimale des années suivantes correspond à la valeur de rachat minimale de l'année précédente, minorée des frais de gestion annuels.
Ainsi par exemple, pour un versement initial net investi de 10 000 € sur le support en euros et des frais de gestion annuels de 1 %, la valeur de rachat minimale :
- au 1er anniversaire (VR_1), est égale au versement initial net investi (10 000 €) diminué des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 10 000 € x (1 - 1 %) = 9 900 € ;
- au 2e anniversaire (VR_2), est égale à la VR_1 (soit 9 900 €), diminuée des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 9 900 € x (1 - 1 %) = 9 801 € ;
- au 8e anniversaire (VR_8), est égale au versement initial net investi (10 000 €) diminué chaque année pendant 8 ans des frais de gestion sur le support en euros au taux de 1 % par an, soit 10 000 € x (1 - 1 %)^8 = 9 227,44 €.

La valeur de rachat minimale en année n peut également être déterminée de la manière suivante : VR_n = versement initial net investi x (1 - taux de frais de gestion annuel)^n.
Dans l'exemple, la valeur de rachat minimale au 7e anniversaire est égale à 10 000 € x (1 - 1 %)^7 = 9 320,65 €.

(13) Il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros ou en nombre d'UC ou en nombre de part de provision de diversification compte tenu des prélèvements effectués sur ces supports qui ne peuvent être déterminés lors de la remise de la Proposition d'assurance et qui ne sont plafonnés ni en montant sur le support en euros, ni en nombre d'UC et ni en nombre de Part de Provision de Diversification (PPD). Des simulations de valeurs de rachat minimales sont données au chapitre 3 « Les valeurs de rachats et le cumul des versements » de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information.

3. Caractéristiques du contrat (suite)

- Les valeurs de rachat en euros relatives aux supports en Unités de Compte (UC) sont obtenues en multipliant le nombre d'UC par la valeur de l'UC à la date de valeur considérée pour le rachat. Les valeurs de rachat en euros relatives au fonds Croissance sont obtenues en multipliant le nombre de Parts de Provision de Diversification (PPD) par la valeur de la part à la date de valeur considérée pour le rachat.
- Si la quote-part de votre versement affectée aux supports en UC est nulle, les valeurs de rachat pour les supports en unités de compte exprimées ci-avant sont sans objet.
- Si la quote-part de votre versement affectée au fonds Croissance est nulle, les valeurs de rachat pour le fonds Croissance exprimées ci-avant sont sans objet.

La valeur de rachat du contrat correspond à la somme, à la date de valeur considérée pour le rachat :

- de l'épargne présente sur le support en euros ; et
- de la contrevaleur en euros du fonds Croissance obtenue en multipliant le nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part ; et
- de la contrevaleur en euros des supports en unités de compte obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

L'entreprise d'assurance ne s'engage que :

- **sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital ;**
- **sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur (sous réserve de la valeur minimale de ces parts). La valeur de la provision de diversification est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

4. Observations

5. Informations sur l'utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une règlementation applicable ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant.**

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du groupe AXA, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités (comme AXA Banque) qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA deprotection des données (BCR). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat.**

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L. 113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L. 113-9 du Code des assurances).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrons ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre e-mail si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par e-mail (service.informationclient@axa.fr) ou par courrier (AXA France – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations, consultez : www.axa.fr/donnees-personnelles.html.

Si je ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, je peux m'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL. Plus d'informations sur le site Internet bloctel.gouv.fr.

6. Déclarations

Je déclare être pleinement informé(e) qu'AXA, en sa qualité d'organisme financier, est soumise aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier) et que pour répondre à ses obligations légales, AXA met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières.

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans la présente Proposition d'assurance [2/2] – Bulletin de souscription sont sincères, véritables et conformes à la réalité et que les sommes qui sont ou seront versées par mes soins au titre de ce contrat ne proviennent pas d'une fraude fiscale ou de tout autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et ne participent pas au financement du terrorisme.

Avant d'effectuer mon premier versement, je reconnais, par le présent récépissé, avoir reçu un exemplaire de la présente Proposition d'assurance [2/2] – Bulletin de souscription, de la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information ainsi que ses annexes (notamment la Liste des supports en vigueur – réf. 954585) et j'en ai pris connaissance.

(Compléter impérativement le jour, le mois et l'année ci-dessus conformément à la référence indiquée en page 1 de la Liste des supports en vigueur transmise)

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du/des Document(s) d'Informations Clés (DIC), Prospectus ou de la/des Fiche(s) présentant les caractéristiques principales des unités de compte sélectionnées dans le cadre de la Gestion libre et de la Gestion sous mandat.

J'ai également été en mesure de prendre connaissance de l'intégralité de ces documents relatifs aux supports proposés dans la Liste des supports en unités de compte en vigueur référencée ci-dessus.

Ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site Internet axathema.fr.

J'ai noté que l'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Dans le cas où j'ai choisi un support en unités de compte ou une orientation de gestion pour lesquels les dispositions spécifiques liées à l'investissement ont été détaillées dans un avenant à la Note d'information : je reconnais, par le présent récépissé, avoir préalablement reçu un exemplaire du présent avenant, en avoir pris connaissance et l'accepter totalement. Je prends, notamment, acte que cet investissement doit respecter les conditions indiquées dans ledit avenant. La signature du présent document en vaut récépissé et acceptation.

7. Date et signature

Fait à ....., le ..... **(À remplir obligatoirement)**

Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »

Exemplaire Souscripteur

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

Contrat Master Plus Capi Personnes morales n° :

MASTER PLUS CAPI PERSONNES MORALES
ATTESTATION RENSEIGNEMENTS FINANCIERS
réf. 971630 04 2025

1. Partenaire

Nom du partenaire : .....

N° de suivi commercial : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° portefeuille AXA : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

2. Souscripteur – Personne morale

Raison sociale : .....

Nom et prénom(s) du représentant légal : .....

3. Attestation

J'atteste, sur la base des renseignements portés à ma connaissance (notamment la partie financière et l'origine des fonds déclarée), que rien ne laisse supposer que les sommes qui sont versées au titre de ce contrat proviennent d'une fraude fiscale ou de toute autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et participent au financement du terrorisme.

4. Date, signature et cachet du Partenaire

Fait à ....., le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du Partenaire	Cachet du Partenaire

Exemplaire Assureur

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

Réf. 971630 04 2025 - 3ma group

Contrat Master Plus Capi Personnes morales n° :

MASTER PLUS CAPI PERSONNES MORALES
ATTESTATION RENSEIGNEMENTS FINANCIERS
réf. 971630 04 2025

1. Partenaire

Nom du partenaire : .....

N° de suivi commercial : ⌊ ⌋ N° portefeuille AXA : ⌊ ⌋

2. Souscripteur – Personne morale

Raison sociale : .....

Nom et prénom(s) du représentant légal : .....

3. Attestation

J'atteste, sur la base des renseignements portés à ma connaissance (notamment la partie financière et l'origine des fonds déclarée), que rien ne laisse supposer que les sommes qui sont versées au titre de ce contrat proviennent d'une fraude fiscale ou de toute autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et participent au financement du terrorisme.

4. Date, signature et cachet du Partenaire

Fait à ....., le ⌊ ⌋

Signature du Partenaire	Cachet du Partenaire

Exemplaire Banque

Réf. 971630 04 2025 - 3ma group

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

Contrat Master Plus Capi Personnes morales n° :

MASTER PLUS CAPI PERSONNES MORALES
ATTESTATION RENSEIGNEMENTS FINANCIERS
réf. 971630 04 2025

1. Partenaire

Nom du partenaire : .....

N° de suivi commercial : ⌊ ⌋

N° portefeuille AXA : ⌊ ⌋

2. Souscripteur – Personne morale

Raison sociale : .....

Nom et prénom(s) du représentant légal : .....

3. Attestation

J'atteste, sur la base des renseignements portés à ma connaissance (notamment la partie financière et l'origine des fonds déclarée), que rien ne laisse supposer que les sommes qui sont versées au titre de ce contrat proviennent d'une fraude fiscale ou de toute autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et participent au financement du terrorisme.

4. Date, signature et cachet du Partenaire

Fait à ....., le ⌊ ⌋

Signature du Partenaire	Cachet du Partenaire

Exemplaire Partenaire

Réf. 971630 04 2025 - 3ma group

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

axathema.fr

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S.Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

Réf. 9716304 04 2025 -N° IDU : FR232655_01GSTX - 3ma group